

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**L'an deux mil dix-neuf,**le 1<sup>er</sup> février à 18h30le Conseil Municipal de la commune de **MERCUÈS**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la Présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/02/2019

**Présents : L.Dizengremel, C.Bladou-Grenier, G.Campergue, S.Patrolin, V.Peleman, G.Colmé, MC.Jordanet, JM.Jardin, M.Rigal, M.Lafage.****Procurations : A.Imbert, S.Moutinho.****Excusés : A.Imbert, S.Moutinho.****Absents : I.Rivier-Delfau, T.Rameil, S.Martinez****OBJET : CRÉDIT-BAIL LOCAL DE KINÉSITHÉRAPEUTE ALEXANDRA BRUNCK - LEVÉE D'OPTION**

Le Maire expose,

Considérant qu'aux termes d'un acte reçu par Maître VIALA, Notaire à CAZALS le 11 décembre 2003, la Commune de Mercuès a consenti à Madame Alexandra BRUNCK un contrat de crédit-bail immobilier portant sur l'immeuble situé Grand'Rue, section B, parcelles 54, 55 et 56 d'une contenance de 4a70ca ;

Considérant que la Commune de Mercuès avait consenti un différé de paiement jusqu'au 1er février 2004, le crédit-bail prend fin le 1er février 2019 ;

Considérant qu'aux termes dudit acte, il a été consenti une promesse de vente dudit bien à Madame BRUNCK Alexandra, à la somme d'un euro, si l'option était levée à la date d'expiration du contrat ;

Considérant que par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 31 juillet 2018, Madame BRUNCK Alexandra a notifié à la Commune de Mercuès sa décision d'acquérir l'immeuble, objet de la promesse de vente ;

Considérant que l'acquéreur a dûment exécuté ses obligations au titre du contrat de crédit-bail immobilier ;

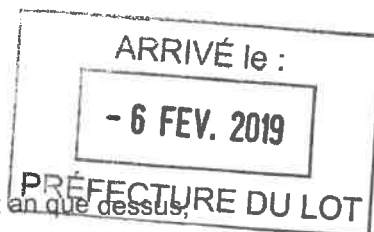
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de consentir cette vente moyennant un euro et de lui donner tout pouvoir pour la régularisation de l'acte de vente. Les frais notariés seront à l'entière charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise cette vente au profit de Madame Alexandra BRUNCK moyennant la somme de 1 euro,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la régularisation de ce dossier et notamment de l'acte de vente.

<input checked="" type="checkbox"/> Pour	Nombre de voix	12
<input type="checkbox"/> Contre	Nombre de voix	
<input type="checkbox"/> Abstention	Nombre de voix	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 04.02.2019.  
Et publication ou notification  
Du 07.02.2019.....

Maire,  
Ludovic DIZENGREMEL